

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{er} OCTOBRE 2019

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal dûment convoqué le 24 septembre 2019 pour le 1^{er} octobre 2019 à 19h00 et réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Laurent L'ETROP, Maire en exercice.

Étaient présents : Mesdames JOURD'HEUIL Aline, MERCIER Evelyne, Messieurs BESSON Stéphane, CARRE Jean Paul, CROSIER Julien, CROSIER Pascal, L'ETROP Laurent, RICHER Jean Paul et KANDIN Dominique RICHER Etienne

Absents et Excusés : Madame KNIBBE Aline

Mme JOURD'HEUIL Aline fût nommée secrétaire de séance.

Lecture du compte-rendu du précédent conseil par Mr CROSIER Julien.

Approbation générale.

Au cours de ce Conseil Municipal, les points suivants ont été abordés et / ou débattus.

SCOT des territoires de l'Aube

Monsieur le Maire a reçu une clef USB et un dossier. Mr Le Maire a réalisé un résumé qu'il lit au conseil. Le document est consultable par le conseil et est présenté. 150 orientations ont été prises

Le SCOT regroupe 9 intercommunalités dont le pays d'Othe avec une centaine d'élus du territoire de l'AUBE
Avis et conseils en urbanisme et DD, réflexion entre les territoires, veille à la cohérence des politiques sectorielles. C'est un document intermédiaire entre le schéma régional et le document d'urbanisme local.
Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après avoir délibéré, décide d'adhérer.

Taxe d'aménagement

Monsieur le Maire expose que les communes peuvent instaurer une taxe d'aménagement ou modifier le taux de celle-ci quand elle existe.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après avoir délibéré, décide ne pas mettre en place cette taxe si elle n'est pas obligatoire.

Chapelle de Courmononcle

Monsieur le Maire informe qu'un groupe de personnes souhaite réaliser des travaux de toiture sur la Chapelle de Courmononcle. Cependant, les personnes souhaitent une étude préalable de cette faisabilité. Ces travaux seraient financé par Mr Lapointe pour une partie et le reste par des subventions (DRAC...).

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après avoir délibéré, décide de valider ce projet si la commune ne participe pas financièrement au projet.

Mise en conformité de la participation financière à la protection sociale des agents

Monsieur le Maire informe que le comité technique et le comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail placés auprès du centre de gestion ont délibérés et émis un avis favorable à l'unanimité concernant la participation de la collectivité aux contrats labellisés pour les agents d'un montant de 10 € par mois et par agent pour la mutuelle et 5 € par mois et par agent pour la prévoyance.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après avoir délibéré, décide :

- De participer à compter d'octobre 2019, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance et de santé souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents
- De verser une participation mensuelle de 10 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une Garantie Complémentaire Santé Labellisée

- De verser une participation mensuelle de 5 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une Garantie Prévoyance Maintien de Salaire labellisée.

Audit cimetière

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un mail émanant du groupe FINALYS proposant à la commune un audit du cimetière gratuit dans le cadre de l'opération 2019 sur le département. Cet audit sera composé des analyses géographique, administrative et démographique.

Le Conseil Municipal, après examen, décide d'autoriser l'audit gratuit sans engagement.

Enseigne Point Lecture

Monsieur le Maire informe que l'enseigne du point lecture a été dégradé par les rayons du soleil et la chaleur. Deux devis ont été demandés à la société Enseigne SCATTOLINI. Le premier d'un montant de 240 € comprend la fourniture d'un nouveau panneau, la découpe numérique ainsi que l'impression quadri plastifiée. Le second d'un montant de 66 € comprend la fourniture de l'adhésif en impression quadri plastifiée et la pose sur le panneau actuel préalablement nettoyé par nos soins.

Monsieur RICHER, propose d'étudier la faisabilité du nettoyage du panneau.

Le Conseil Municipal, délibèrera lorsque l'étude de la faisabilité du nettoyage du panneau sera réalisée.

Toiture presbytère

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un devis a été demandé afin de réaliser la réfection de la toiture du presbytère. Ce devis s'élève à 17 969,16 € pour 140 m² de toiture avec changement de tuiles.

Le Conseil Municipal, après cet exposé, souhaite que d'autres devis soient présentés afin de pouvoir délibérer concernant cette réfection.

Lave-vaisselle de la salle des fêtes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le lave-vaisselle se trouvant à la salle des fêtes est en panne. Le Conseil Municipal informe que l'adoucisseur a été enlevé lors des travaux de la salle des fêtes.

Un devis pour effectuer la réparation a été demandé et s'élève à 1415,16 €.

Un devis afin de remplacer le lave-vaisselle a également été demandé et s'élève à 3432,00 €, ce devis présente également une visite d'entretien annuelle pour le lave-vaisselle et l'armoire frigorifique pour un montant de 177,20 € HT.

Le Conseil Municipal, après examen, décide de valider le devis d'un montant de 3432 € si le budget de la commune permet l'investissement et d'adhérer au contrat d'entretien.

Colis de fin d'année des aînés

Monsieur le Maire informe que le colis des aînés 2018, revenait à 21,95 €. En 2019, une proposition de l'entreprise « Les Ducs de Gascogne » présente une proposition « Papilles en Fête » pour 2 personnes pour un montant de 28,95 € TTC.

Le Conseil Municipal, après examen, décide de valider la proposition.

Repas des aînés 2019

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de devis a été réalisée aux traiteurs ayant assurés le repas l'année dernière. Nous attendons donc la proposition de menus pour environ 30 € comme l'an passé.

En cadeau de fin d'année, un présentoir réalisé par le magasin CEMOI à 4,05 € est présenté au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après examen, décide d'attendre les différents devis des traiteurs et valide l'achat du présentoir pour chacun des aînés présent au repas.

Terrain de tennis

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mr Lapointe souhaite construire un terrain de tennis.

Maison située au 1 rue de la Chapelle

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal le choix de garder le droit de préemption sur le bien situé au 1 rue de la Chapelle ou si la commune le cède à M. Lapointe pour effectuer des travaux.

Le Conseil Municipal, après examen, décide que ce n'est pas une priorité pour la commune. Cependant, il décide de garder le droit de préemption pour le moment.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Le Ministre chargé des collectivités territoriales et le secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances, proposeront par décret de relever à 40 000 euros, contre 25 000 actuellement, le seuil à partir duquel les collectivités territoriales devront recourir à la procédure d'appel d'offres pour un achat. Informent que le décret maintiendra toutefois les exigences de transparence sur les marchés publics compris entre 25 000 euros et 40 000 euros, tout en assouplissant les modalités de publication.
- Mr Napoli Alain a effectué une demande par mail afin de présenter de l'outillage le samedi 5 octobre 2019 de 9 h 30 à 12 h 00 ainsi que de poser des panneaux publicitaires sur la commune.

Le Conseil Municipal après examen, décide d'accorder à Monsieur NAPOLI sa présence le samedi 5 octobre 2019 de 9 h 30 à 12 h 30 sur le parking de la salle des fêtes ainsi que la pose des panneaux publicitaires.

- La commission permanente du conseil départemental de l'Aube a procédé, à la répartition de la dotation alimentant le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle au titre de l'année 2019 et a alloué à la commune 357,78 €.
- L'ordinateur du secrétariat de la Mairie présentant quelques défaillances, des pièces afin de le réparer ont été achetées et en sont en attente de livraison.
- La garderie à la sortie de l'école est de plus en plus sollicitée, à ce jour, 37 enfants fréquentent la garderie le jeudi soir et une seule personne adulte est présente pour assurer la sécurité des enfants.

Fin de séance à 20 h 30

L'ETROP LAURENT	JOURD'HEUIL ALINE
CARRE JEAN-PAUL	KANDIN DOMINIQUE
RICHER JEAN-PAUL	KNIBBE ALINE Excusée
BESSON STEPHANE	MERCIER EVELYNE
CROSIER JULIEN	RICHER ETIENNE
CROSIER PASCAL	